



Contrat dédit formation

Par Yacine30

Bonjour,

J'aimerais savoir si ce contrat de dédit formation est valable ou non ?

A noter qu'aujourd'hui la société ne fait plus partie du groupe Exxxx comme cité dans ce document.

Merci pour moi je votre aide

[url=https://www.fichier-pdf.fr/2022/10/17/1990001/]https://www.fichier-pdf.fr/2022/10/17/1990001/[/url]

Par kang74

Bonjour

Une clause de dédit de formation en bonne et due forme qu'importe que la société E ... fasse encore partie du groupe EN... ou pas .

Je dirais même tant mieux pour vous, cela vous évite de prendre le risque qu'on vous impose d'aller sur d'autres entités du groupe.

Par Yacine30

Merci pour la réponse?

Même si le document n'est pas paraphé, daté et mentionné du « lu et approuvé » ?

Par kang74

ben il est daté ce document et ce qui compte c'est que la date soit avant la date de la formation .

Et la mention lu et approuvé n'a aucune valeur juridique ,seul comptent vos signatures .

Par Yacine30

Merci pour la réponse.

Donc en cas de démission de ma part je devrais m'acquitter de la somme demandé suivant quand je quitte la société.

Merci